

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 avril 2023

Délibération n° : 23-04-04
5.7 Intercommunalité

RETRAIT DE LA COMMUNE DE PETITE-FORET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA PISCINE D'HORNAING (SIGPH)

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-neuf mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD
Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED
Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

Étaient excusés

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphonie OTLET

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts modifiés en date du 4 janvier 2021, du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH),

CONSIDÉRANT l'arrêt de l'activité de la piscine d'Hornaing depuis le mois de septembre 2020 suite à un incendie puis pour procéder à des travaux de réparation, de rénovation et de transformation,

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux, les conditions de fonctionnement de la structure seront modifiées,

CONSIDÉRANT que la construction d'une nouvelle piscine à Aniche engendrera une réorganisation de la répartition des créneaux d'utilisation des communes au profit des scolaires,

CONSIDÉRANT que les attendus susvisés doivent entraîner une refonte des statuts du SIGPH,

CONSIDÉRANT la nécessité de maîtriser les coûts de transport en très forte augmentation et donc d'intégrer une piscine plus proche de la commune,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de formaliser ainsi un conventionnement avec la piscine de Raismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- de solliciter le retrait de la commune de Petite-Forêt du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH).

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 12/04/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT